

Familles de la Manche



JOURNAL TRIMESTRIEL DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE • DECEMBRE 2009 • Numéro 230 • 0,35 €

Z.I. de la Capelle - Rue Léon Jouhaux - BP 424 - 50004 SAINT-LO Cedex • Tél. 02 33 57 92 25 • Fax. 02 33 57 39 11

Site internet : <http://www.udaf.asso.fr>

Chères familles,



Dans un contexte de crise économique apportant son lot de sujets d'inquiétude, affectant de près ou de loin toutes nos familles, le cap de l'espoir est parfois difficile à maintenir ; comment maintenir la solidarité alors que nous sommes entraînés vers le repli et l'individualisme ?

Au contraire, l'UDAF qui représente vos associations, veut aider à conjuguer les énergies et les talents, pour qu'en renforçant le dynamisme de notre mouvement familial, nous puissions mieux vous accompagner dans vos projets.

Je souhaite en particulier que 2010 nous permette de renforcer les liens qui unissent l'UDAF et les différentes associations adhérentes.

Je formule des vœux pour que cette nouvelle année apporte joie et bonheur au sein de vos familles.

Conservons à l'esprit, comme l'écrivait Georges Bernanos, que quelque chose qui se surmonte. On ne subit pas l'avenir, on le fait».

«l'avenir est

Philippe Roussel,
Président

Sommaire

Page 1

- Changement de Présidence

Pages 2-3

- Droits familiaux en matière de retraite
- Le démarchage des fournisseurs d'énergie
- Vers l'élimination des lampes énergivores
- Le prix des fruits et légumes en baisse cet été

Pages 4-5

- Dossier : Révision des lois de bioéthique

Page 6-7

- Surendettement : des mesures préventives s'imposent
- Association familiale de Mortain
- Retraite : les mères risquent...
- Bourse aux vêtements d'hiver

Page 8

- La Télé numérique pour tous





38^{ème} Congrès National

de Familles Rurales



Les associations locales du département de la Manche ont participé les 24 et 25 octobre à Rennes au 38^{ème} Congrès National du Mouvement Familles Rurales. Constituée d'une petite centaine de responsables d'associations, d'adhérents, de salariés, de jeunes et d'élus locaux, notre délégation a rejoint les 4 000 congressistes présents, représentant les familles des quatre coins de la France. Ce Congrès marquait l'aboutissement d'une réflexion engagée fin 2008, sur les questions ayant un impact important sur la vie des familles. Il s'est axé autour de 4 thèmes :

- la solidarité face aux risques de la vie
- la gestion des espaces et des territoires de vie
- le développement durable
- la participation à la vie et à la construction de la société

Les congressistes ont pu visiter le village Familles Rurales, fourmillière d'idées et d'initiatives présentant les activités du Mouvement dans les domaines de la Petite Enfance, des services à la personne, des activités périscolaires, des formations pour bénévoles et salariés, de l'intergénération, etc...

12 forums d'échanges et de propositions se sont tenus, sur le développement durable, la gestion de l'espace et des territoires de vie, sur la participation à la vie et à la construction de la société, sur la jeunesse, sur la solidarité face aux risques de la vie.

Un podium d'animation présentait des réalisations culturelles issues de nos associations locales : danse, musique... Une quinzaine de personnes de notre délégation a présenté sur ce podium un spectacle de danse acrobatique et de djembé, bien apprécié de tous.

40 fresques réalisées par les fédérations départementales représentaient "la Bretagne vue d'ailleurs" ; les Bretons, hôtes de ce congrès, ont également proposé dans un village breton des produits du terroir, des expositions...

Lors de séances plénières, Thierry DAMIEN, président de la Fédération Nationale Familles Rurales, a réaffirmé les demandes du Mouvement en matière de politique familiale :

- versement des allocations familiales dès le 1^{er} enfant
- droit à un congé parental plus avantageux pour les pères
- conservation des droits à la retraite pour les mères au foyer
- établissement d'un fichier positif pour la lutte contre le surendettement des familles
- rédaction d'un agenda 21 des familles

Présente au congrès, Nadine MORANO, secrétaire d'Etat chargée de la famille et des solidarités, après avoir réaffirmé son intérêt pour le Mouvement, a souligné sa

volonté de continuer à développer des structures

d'accueil pour la petite enfance et à assouplir les dispositifs déjà existants afin d'accueillir davantage d'enfants. Elle a également rappelé les dernières mesures prises par le gouvernement en matière de solidarité (RSA, augmentation de l'allocation de rentrée scolaire, etc..).

Les séances plénières ont aussi été l'occasion de présenter l'association UFCS (Union Féminine Civique et Sociale) qui a rallié le Mouvement Familles Rurales en janvier 2009 ; de revenir sur l'histoire et les temps forts du mouvement depuis ses débuts ; de présenter des témoignages positifs quant aux résultats de la campagne de bénévolat initiée en mars 2007. En effet, après 2 ans de mobilisation des milliers de nouveaux bénévoles ont rejoint Familles Rurales.

Thierry DAMIEN a conclu ce 38^{ème} Congrès National sur le projet de développement du Mouvement. L'enjeu est de passer d'une logique de réponse à la demande des familles à une logique d'offre Familles Rurales. Les 3 missions fondamentales en termes d'offre aux familles sont :

- une offre d'activités et de services, portée par les associations
- une offre de représentation de leurs intérêts auprès de toutes les instances publiques et institutionnelles
- une offre d'accompagnement de la dimension d'éducation

Le Congrès a permis de réaffirmer l'ampleur du Mouvement Familles Rurales et a donné à chaque congressiste un espoir, un élan, une force, que chacun utilisera pour apporter une qualité de vie aux familles en milieu rural et défendre les intérêts de tous, ce qui correspond bien aux missions de Familles Rurales, qui sont

- accueillir les familles et répondre à leurs besoins
- aider à l'équilibre des familles vivant en milieu rural
- défendre les intérêts en les représentant localement, au département, à la région et dans les ministères
- accompagner les parents dans leur mission d'éducation
- participer à l'animation des territoires locaux

Familles Rurales
Fédération départementale
Zi La Capelle - 291 rue Léon Jouhaux
50000 SAINT-LO
Tél. : 02 33 57 76 59
Fax : 02 33 57 39 11 (udaf)
famillesrurales50@aliceadsl.fr



Allo prévention expulsion

N'attendez pas qu'il soit trop tard !

Aujourd'hui, 1,8 million de ménages peinent à s'acquitter de leur loyer et, parmi eux, 500 000 sont en situation d'impayés. Plus de 100 000 ménages voient leur bail résilié chaque année. Selon le ministère de l'Intérieur, 11 190 expulsions effectives avec le concours de la force publique ont eu lieu en 2008, soit une augmentation de 157 % en dix ans.

Le 1^{er} juin 2009, la Fondation Abbé Pierre a lancé sa plateforme téléphonique nationale "Allo Prévention

expulsion", accessible par un numéro unique : 0 810 001 505 (prix d'un appel local). Son objectif : conseiller et orienter les personnes menacées d'expulsion locative afin qu'elles puissent se maintenir dans leur logement ou s'orienter vers une solution adaptée.

N'attendez pas qu'il soit trop tard, pour vous ou ceux que vous aidez : des solutions existent, appelez notre plateforme !

Défenseur des enfants

Faut-il accepter sa suppression ?

Le Conseil d'Administration de la FENAMEF (Fédération nationale de la Médiation Familiale) tient à exprimer sa plus vive inquiétude suite au projet de loi, présenté au Conseil des Ministres le 9 septembre dernier, qui supprime l'Institution du Défenseur des Enfants (créée par une loi du 6 mars 2000).

La disparition de cette Institution, indépendante, spécifique à l'enfance traduit la négation de la spécificité des droits de l'enfant alors que la Convention internationale des droits

de l'enfant aura 20 ans prochainement.

La FENAMEF demande que soit maintenue et développée cette Institution indépendante qu'est le Défenseur des Enfants, ainsi que ses correspondants territoriaux dont le travail de proximité est indispensable.

Le Président de la FENAMEF,
Didier Tronche

Cancer et environnement

le travail peut nuire à la santé

La FNATH (Association des accidentés de la vie) se mobilise pour la prévention et la réparation des cancers liés à l'environnement et en particulier le milieu professionnel. Afin d'alerter fortement l'opinion sur ce problème, la FNATH a organisé récemment une semaine nationale de sensibilisation et d'information dans toute la France.

L'AFSSET vient de rendre publique une expertise collective intitulée "Cancer et environnement". Le milieu professionnel fait partie intégrante de l'environnement. La FNATH a bien entendu été auditionnée dans le cadre de cette expertise. Pour l'association, le lien entre le milieu professionnel et les cancers ne fait aucun doute. Pourtant, elle regrette qu'à ce jour les mesures en terme de prévention et de reconnaissance ne soient pas encore à la hauteur de cet enjeu de santé publique.

Le drame sanitaire de l'amiante a permis de mettre en évidence le lien entre l'exposition professionnelle et les cancers. Au-delà de l'amiante, de nombreuses substances auxquelles sont exposés les travailleurs sont cancérigènes (13,5 % des salariés seraient actuellement exposés).

Les cancers d'origine professionnelle rappellent que le travail nuit à la santé de manière très disparate selon les catégories socio-professionnelles : si l'on considère en France qu'un cancer sur dix trouve son origine dans l'activité profession-

nelle, il s'agit d'un sur cinq parmi les catégories ouvrières.

La FNATH souhaite que cette expertise collective soit suivie de décisions rapides permettant d'appliquer au milieu professionnel le principe de précaution et des politiques de prévention : les expositions professionnelles d'aujourd'hui constituent les cancers de demain !

Or actuellement, la prévention n'est pas à la hauteur : une enquête du ministère du travail révèle que sur dix modèles de vêtements de protection aux projections de liquides et de pulvérisations testés, huit présentent des défauts d'étanchéité et six n'apportent par conséquent aucune protection.

Au-delà des salariés, ou des retraités qui ont pu être exposés lors de leur activité professionnelle, ou encore de certaines professions tels que les agriculteurs, il s'agit également d'informer les médecins traitants. En effet, les cancers d'origine professionnelle sont largement sous reconnus et donc sous déclarés, ce qui conduit à peser sur les comptes de l'assurance maladie au lieu de déclencher une indemnisation par le biais de la branche accidents du travail et maladies professionnelles.

Contact : FNATH, groupement Calvados/Manche
139 rue d'auge -14000 Caen - ☎ 02 31 84 68 28
FNATH.14@wanadoo.fr - www.fnath.org

Quel sort...

...pour les mineurs étrangers ?

Le ministre en charge de l'immigration et de l'identité nationale a fait part le 18 novembre de cette année des dispositions qu'il entendait mettre en œuvre concernant les mineurs étrangers isolés. Il nous a présenté son désir de développer des outils d'information entre les associations et les services de protection de l'enfance (qui permettront de ficher les enfants et d'être prêts à les renvoyer dès leur majorité). De la même manière, d'autres annonces sont faites qui sont loin de rassurer sur le devenir de ces enfants :

- Construction d'un secteur dédié à l'accueil des mineurs étrangers (ce lieu étant en réalité un centre de rétention) ;
- Nomination d'administrateurs ad'hoc pour les accompagner (sans aucun moyen réel d'accompagnement) ;
- Recherche d'un procédé nouveau pour déterminer l'âge...

Autant de dispositions qui sont bien loin des propositions faites par les associations.

Mais, fait plus grave, le ministre rappelle les principes fondamentaux de l'accueil en France des mineurs étrangers et en particulier : la non exigence d'un titre de séjour, l'absence de

mesure d'éloignement vers les pays d'origine, l'ouverture de l'ensemble des dispositifs éducatifs et sociaux destinés aux mineurs.

Nous aimerions bien le croire. Malheureusement, le quotidien infirme les paroles du ministre. Il suffit pour s'en convaincre d'écouter le réseau Education Sans Frontière et de répondre aux nombreuses pétitions destinées à rappeler le droit. En 2008, la France a renvoyé 341 mineurs et déjà 101 au premier semestre 2009 : bien curieuse façon de respecter le droit international en la matière !

La France, dans le domaine du respect du droit, devrait être un peu plus modeste et ne pas utiliser la communication pour cacher ses erreurs. Pour preuve cette dénonciation faite par le Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies le 12 juin 2009 pour non respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, convention dont nous fêtons le 20e anniversaire deux jours après ces annonces...

Sans commentaire !

Associations familiales laïques



Etre parent aujourd'hui ... et demain ?

Un colloque animé par Françoise Peille

Les parents restent les parents... Sans doute, mais c'est quoi, être parent en ce début de XXI^e siècle, entre familles éclatées, recomposées, monoparentales... Et ce sera quoi demain, à la vitesse où se développent les changements dans notre société ?

A l'invitation de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Manche, Françoise Peille était à Saint-Lô en novembre dernier pour tenter de définir les parents du XXI^e siècle, leurs difficultés spécifiques, ce qui fait que, au-delà des vicissitudes

de l'existence, ils restent parents, ce qu'ils peuvent (doivent ?) apporter à leurs enfants.

Françoise Peille est psychologue clinicienne. Elle a consacré une grande partie de son activité à l'enfance et à l'adolescence. Auteur de plusieurs livres, elle a sorti cette année un ouvrage tout à fait d'actualité à une époque où de nombreux parents se posent des questions quant à l'éducation de leurs enfants : "Parent, enfant : à chacun sa place".

Désormais, souligne Françoise Peille, la famille est bâtie sur la filiation et devient plurielle, alors qu'autrefois elle reposait sur le couple marié. Pour autant, elle reste un lien privilégié, important dans le développement de la personnalité de chacun.

Cette transformation de la société et de la vie familiale, la maturation accélérée des adolescents qui, paradoxalement, va de pair avec leur dépendance et l'allongement de la période, la promotion des droits de l'enfant sans véritable évaluation clinique, la modification des rôles de chacun, perturbent la place des parents et des enfants aujourd'hui. On voit bien que l'enfant occupe une place centrale dans la société, mais quel enfant ? Nous lui donnons la parole, mais nous parlons au nom de son bien-être "supposé". Les repères donnés par la société sont plus flous : c'est aux adultes de les définir auprès des enfants. C'est à eux d'"être adultes avec leurs enfants".

On n'est pas parent à la naissance de l'enfant, on le devient

"Un enfant tout seul, çà n'existe pas, à moins d'y inclure les soins maternels" disait un psychanalyste anglais. Même dans le cas où les scientifiques réussiraient à créer des êtres humains dans des machines, ils créeront des enfants... qui auront toujours besoin d'adultes pour les faire grandir et le problème de la filiation et de la parentalité restera posé, corrélatif à celui de l'identité.

A cette question de la filiation, notre culture donne trois réponses :

- . La filiation peut être biologique, elle détermine alors notre patrimoine biologique et notre hérédité. Paradoxe, de moins en moins d'enfants vivent et grandissent avec leurs deux parents biologiques.

- . La filiation peut être instituée ou légale : c'est la loi qui autorise le ou les parents à considérer et élever l'enfant comme son (leur) enfant.

- . La filiation peut enfin être affective : "C'est parce que je te désire comme mon enfant, parce que tu me considères comme ton père ou ta mère, que je le suis." Ce sont les interactions réciproques qui fondent la parentalité. La permanence des soins quotidiens, la nécessité d'une continuité vont faire naître chez l'enfant, comme chez les parents, le sentiment d'une appartenance mutuelle.

Quelque soit la forme de la filiation, c'est dans cette relation quotidienne que se forge l'expérience de la parentalité. Un enfant séparé de ses parents biologiques dès la naissance et élevé par d'autres parents considérera naturellement ces derniers comme ses véritables parents.

Les parents ont d'abord été "fils ou fille de". Ils ont grandi par rapport à



Françoise Peille est l'auteur de 7 ouvrages, dont "Le Secret du Patriarcat" ou "Un nouveau regard sur l'Enfant et sa Famille"

leurs parents, à leur entourage, à leur environnement. Nous les entendons souvent faire le lien entre ce qu'ont été leurs propres parents, et ce qu'ils veulent être pour leurs enfants : "je ne ferai pas comme mes parents" (ou l'inverse). Les parents vont certes intégrer leur passé mais

à chaque arrivée d'un enfant, celui-ci remodelera ses parents, les fera devenir des "nouveaux parents", parce qu'on n'est jamais le même parent pour chacun de nos enfants.

Quand naît le parent, c'est pour l'éternité

Parent pour l'éternité, oui, mais on ne l'est jamais une fois pour toutes. La parentalité est en devenir, elle est changeante et créative. A chaque étape, selon chaque enfant, on essaye d'être meilleur pour soi et pour ses enfants qui grandissent... et nous font grandir dans notre fonction de parent. "Nous pouvons dire, affirme Françoise Peille, que si nous passons l'adolescence de nos enfants sans trop vaciller, nous acquérons définitivement l'identité de parent.". Quant à dire que nous serons, ou sommes, de bons parents, Freud répond sans ambage : "Faites, de toute façon, ce sera mal...", façon de dire qu'aucun parent n'est parfait, ce qui n'empêche pas chacun d'être perfectible.

Un bon parent n'existe donc pas... et un bon enfant alors ?

Le bon enfant... c'est celui dont on a rêvé, qui viendrait combler nos désirs et nos manques : celui-là n'existe pas... heureusement, car l'enfant qui grandit devant nous sera à découvrir et à adopter. Vaste programme, plein d'interrogations et de contradictions, qui engage les parents tout entiers. Le bon enfant serait-il obligatoirement celui qui a été désiré. Non, répond Françoise Peille. Il faut déculpabiliser les parents sur cet aspect de la naissance. "L'important n'est pas que l'enfant soit désiré, mais qu'il soit bienvenu".

Le monde de l'enfance est, malgré les évolutions de la société, une donnée constante et immuable. Le bébé a toujours besoin d'un tissu de relations d'amour, d'un bain de

langage : le lien privilégié de cette humanisation est la famille dans notre société occidentale.

Les parents favorisent par leur action le développement des capacités naturelles de l'enfant. La première condition pour réussir est d'avoir confiance dans l'enfant... ce qui suppose d'avoir aussi confiance en soi.

Quant à dire que les parents doivent répondre à toutes les questions des enfants... un grand principe est de ne jamais mentir à l'enfant ; par contre, répondre "on te le dira quand tu seras plus grand" à une question arrivée au mauvais moment reste une réponse constructive, qui marque bien la réalité de deux générations distinctes et la nécessité de grandir pour accéder à certains savoirs.

Car précisément, pour permettre à un enfant de se construire, les adultes doivent poser des limites, alors que, souligne Françoise Peille, "nous constatons de plus en plus les difficultés qu'ont les parents à s'opposer aux enfants". Si les adultes n'inscrivent pas les enfants dans le monde tel qu'il est, parfois frustrant et difficile à conquérir, ils risquent de les enfermer dans l'illusion infantile qu'ils manipulent les adultes et sont le centre du monde, ce qui leur rendra difficile l'accession à l'autonomie et l'acceptation d'un monde qui ne tourne pas selon leur désir et leur bon plaisir.

Ne pas faire de l'enfant un arbitre ou un espion

Françoise Peille met donc en évidence ce qu'est être parent, quelque soit la situation familiale. A l'heure actuelle cependant, les séparations de couples et autres cas de figure que l'on pourrait appeler la "Parentalité plurielle" font que les repères dans la filiation et la parentalité deviennent plus flous. Certains pères, après séparation, deviennent plus paternels qu'ils ne l'étaient auparavant. D'autres par contre peuvent éprouver la tentation de l'éloignement et de l'indifférence à l'enfant, qui est néfaste pour ce dernier : le jeune enfant a besoin, pour la construction de sa personnalité, de la relation avec le père ou son substitut. L'absence de père est toujours un manque. Dans le cas d'une séparation, il faut, souligne Françoise Peille, que chaque parent reste le parent de son enfant, et rien que cela. L'enfant ne doit pas être le confident, encore moins l'espion de l'un ou de l'autre, ou l'arbitre entre les deux.

C'est seulement en respectant le



retrait de l'enfant par rapport aux tensions parentales et le maintien de relations de chaque parent avec l'enfant (au moins par courrier, téléphone, lorsqu'une relation directe est impossible) que l'on peut trouver un enrichissement dans certaines familles recomposées.

Evoquant enfin le cas des familles homoparentales, Mme Peille se montre prudente. Nous manquons de recul et d'analyses objectives et fiables pour prédire quels adultes et, plus important encore, quels parents seront les enfants élevés par des parents homosexuels.

Et demain ?

Demain comme hier, affirme Françoise Peille, au lieu de parler des droits de l'enfant, il faudrait parler des droits à l'enfance. Ce droit doit être reconnu quelles que soient les personnes qui occupent la place de parents. L'enfant a et aura droit à bénéficier d'une autorité parentale, à être protégé, bref : à avoir des parents.

Dans le cas d'une famille recomposée, l'enfant qui a passé une partie de sa petite enfance avec un adulte qui n'est pas son père ou sa mère et qui assume ce rôle doit

pouvoir avoir un lien reconnu avec cet adulte, qu'il vive ou non au quotidien avec lui : c'est un droit qui devrait être attaché à l'enfant, et non pas à l'adulte.

Dans une société en mutation rapide, les références éducatives ne peuvent pas rester immuables ; cependant, pour l'essentiel, ces changements concernent plus la forme que le fond. La famille n'est pas morte : elle demeure la référence essentielle, le repère fiable et la base de sécurité, même si ses modes d'aménagement ont beaucoup évolué.

Demain comme hier, pour grandir l'enfant aura besoin d'un cadre, d'un contenant qui le protège, qui résiste à ses attaques, qui pose des règles, qui le guide quand c'est nécessaire et qui s'ouvre progressivement, lui donnant l'appétit du dehors : ce cadre adulte, parent, est différent de lui ; il est d'une autre génération. Le

père ou la mère "copain, copine" font et feront fausse route.

"Une éducation réussie, conclut Françoise Peille, est celle qui permet à l'enfant de se passer progressivement de ses parents pour trouver sa voie personnelle, sa vérité."

Alors que l'on fête cette année le 20e anniversaire de la déclaration des droits de l'enfant.

**Chacun sa voix,
chacun sa vie,
et un **LA** pour
tout accorder.**

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler



Familles de France propose

une Charte européenne de la famille

Les Familles sont acteurs et moteurs de la construction de l'Union Européenne. Partenaires des pouvoirs publics dans chaque pays de l'Union, comme les salariés et les employeurs, elles ont besoin de représentations officielles. Avec tous ces partenaires, les pouvoirs publics de chaque pays de l'Union devront fixer un plancher de budgets publics consacrés à la politique familiale et s'engager à pérenniser celle-ci. C'est pourquoi le Mouvement national Familles de France propose aux gouvernements d'adopter une Charte Européenne de la Famille, dont elle propose le texte :

Préambule

Les gouvernements signataires, membres de l'Union Européenne,

- Considérant la Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée en 1948 par l'Organisation des Nations Unies, qui énonce dans son article 16, alinéa 3 : "La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat",
 - Considérant la déclaration figurant dans la Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe révisée en 1996 qui garantit "La famille, en tant que cellule fondamentale de la société, a droit à une protection sociale, juridique et économique appropriée pour assurer son plein développement. Les enfants et les adolescents ont droit à une protection sociale, juridique et économique appropriée", et considérant l'article 33, alinéa 1 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne de l'an 2000, qui dispose "La protection de la famille est assurée sur le plan juridique, économique et social",
 - Considérant l'avis de Stéphane Buffet, membre du Conseil économique et social européen de 2007 "La famille et l'évolution démographique" qui préconise "la signature d'un pacte européen pour la famille entre les Etats membres",
 - Reconnaissant que pour concourir pleinement à l'épanouissement des personnes et à l'harmonie des sociétés, chaque pays signataire s'engage à définir une politique adaptée aux réalités de la vie des familles aujourd'hui, basée sur l'intérêt de l'enfant et reconnaissant à chaque enfant des droits égaux,
 - Reconnaissant que les politiques publiques doivent s'articuler autour d'une approche intergénérationnelle et intégrer la dimension du développement durable,
- Les Parties affirment comme objectifs d'une politique qu'elles poursuivront par tous les moyens utiles, sur les plans national et international, la réalisation de conditions propres à assurer l'exercice effectif des droits et principes suivants :

1 - Toute famille doit pouvoir accueillir le nombre d'enfants souhaité.

- ↳ Les politiques publiques doivent permettre :
 - de compenser les charges familiales jusqu'à l'autonomie de l'enfant.
 - de concilier vie familiale/vie professionnelle afin de permettre le financement du libre choix des modes de garde, qu'ils soient parentaux ou collectifs.
 - de créer les conditions favorables à l'adoption et à l'accueil d'un enfant handicapé.

2 - Toute famille doit pouvoir accéder à un logement décent.

- ↳ Les politiques publiques devront s'attacher à :
 - faciliter l'accès au premier logement et à accompagner financièrement les familles modestes.
 - proposer une offre de logement du secteur public cor-

respondant à une superficie conforme à la taille de la famille et prenant en compte le développement durable.

3 - Chaque mère et chaque père doit pouvoir accéder à un travail.

- ↳ Les politiques publiques doivent permettre :
 - La non discrimination liée à la charge d'enfant et la non discrimination homme/femme
 - Une rémunération suffisante pour assurer aux familles un niveau de vie décent
 - Le développement des politiques de formation qualifiantes tout au long de la vie et la reconnaissance des acquis de l'expérience
 - D'accorder à un parent des droits à la retraite liés spécifiquement au temps consacré à l'éducation des enfants.

4 - Chaque enfant doit pouvoir accéder à l'enseignement assurant un socle commun de connaissances.

- ↳ Les politiques publiques devront :
 - Reconnaître les parents dans leur rôle de premier éducateur, en les associant au système éducatif
 - Garantir la gratuité de l'éducation et son caractère obligatoire (à partir de 6 ans)
 - Permettre des parcours d'études transnationaux par la reconnaissance des diplômes nationaux au sein de toute l'Europe
 - Avoir pour objectif la formation professionnelle, personnelle et le développement de comportements citoyens.

5 - Tous les membres de chaque famille doivent avoir accès à des soins de qualité indépendamment de leurs ressources.

- ↳ Les politiques publiques s'attacheront à :
 - Définir une éthique médicale respectueuse du corps humain
 - Assurer une politique de prévention.
- ↳ Les politiques fiscales devront :
 - Prendre en compte la composition familiale
 - Minimiser les taxes sur les produits de consommation courante.

- ↳ Les politiques publiques devront :
 - Favoriser la constitution de regroupements en associations familiales et assurer leur représentation
 - Permettre la création d'une institution d'intérêt public représentant toutes les familles auprès de chaque état.

8 - Les associations des familles doivent être reconnues comme partenaires sociaux interlocuteurs légitimes des pouvoirs publics.

- ↳ Les politiques publiques nationales et transnationales devront :
 - Assurer la consultation des représentants officiels des familles
 - Garantir leur participation à l'élaboration de toutes les politiques.



SOCIETE GENERALE

Nous sommes à votre service à l'Agence de
Saint-Lô Centre Ville
65 rue Havin
02 33 72 57 00

Distributeur à votre disposition 24 H sur 24 H

Plan Bâtiment Grenelle

La sensibilisation des publics confiée à l'UNAF

L'UNAF a été nommée à la Présidence du Chantier « Sensibilisation des publics » dans le cadre du Comité stratégique du plan Bâtiment Grenelle

Le Premier Ministre a chargé Philippe Pelletier, Président du Comité stratégique du Plan Bâtiment Grenelle, de piloter le programme de réduction des consommations énergétiques des bâtiments. Dans ce cadre, le Comité stratégique du Plan Bâtiment Grenelle a été instauré afin de mettre en œuvre les outils opérationnels qui conduiront à la réussite de ces objectifs. Le travail du Comité stratégique s'organise autour de groupes thématiques dénommés "chantiers".

Ces groupes de travail thématiques créés en fonction des besoins permettent de concentrer l'attention sur une problématique particulière.

Éric Comparat, Président du Département Habitat et Cadre de Vie de l'UNAF, se voit confier par Philippe Pelletier



la présidence d'un chantier très important pour les familles, « la sensibilisation des ménages et des entreprises et l'évaluation des changements de comportements ». En effet, l'adhésion de la société tout entière est d'une très grande importance pour permettre la réussite du Plan Bâtiment Grenelle. Les objectifs du Grenelle de l'Environnement nous portent jusqu'en 2050 et engagent ainsi les deux générations à venir. Ce groupe aura à mesurer l'évolution de l'intérêt de ces publics et agir ainsi sur la modification de leurs comportements.

C'est une véritable révolution qui se met en place et qui va changer notre façon d'habiter nos logements et d'occuper nos bâtiments. C'est tout le rôle du Plan Bâtiment Grenelle que d'accompagner ce changement, le tout porté par 3 mots essentiels : ensemble, en mouvement, en confiance.

Droit à l'eau

pour toutes les familles

L'UNAF a signé le manifeste pour la mise en œuvre du droit à l'eau en direction des familles les plus démunies

En octobre dernier, Lionel Le Borgne, Administrateur UNAF, a signé, en présence de François Fondard, Président de l'UNAF, le manifeste pour la mise en œuvre du droit à l'eau en direction des familles les plus démunies. L'UNAF s'associe ainsi aux diverses démarches engagées par l'Observatoire des usagers de l'assainissement.

Le poids de la charge d'eau nécessite, d'urgence, une mise en œuvre améliorée de mesures concrètes. Le principe du droit à l'eau pour les plus démunis se heurte aux inégalités et appelle à la création d'un nouveau dispositif garantissant plus efficacement l'équité et l'égalité.

Des propositions : l'Obusass a rendu public un document de travail et une étude pour la création d'un nouveau dispositif et l'ouverture de nouveaux chantiers de réflexion, auquel l'UNAF a été associée.

...et des objectifs :

- ne pas se limiter à un traitement curatif de l'impayé d'eau : prendre en compte toutes les charges liées au droit au logement ;

- appliquer le principe édicté dans la LEMA (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques) ;
- créer une allocation eau ouvrant effectivement un droit et l'équité de l'accès à l'eau ;
- mettre en œuvre un système fiable et efficace distribué par les CAF ;
- élargir le financement à l'ensemble des acteurs concernés ;
- contribuer à préserver la ressource et les économies d'eau dans une démarche citoyenne, éducative ;
- élaborer et légiférer sur un nouveau projet de loi garantissant la mise en œuvre effective du droit à l'eau.

Pour mémoire, déjà en juin dernier, l'UNAF avait participé à la Conférence de presse donnée par l'Obusass au sujet de la tarification sociale de l'eau. Il s'agissait en effet de présenter ce nouveau dispositif tel que défini dans le manifeste et géré par les caisses d'allocations familiales, avec leur accord.



Les tribulations d'un voyageur SNCF

Une pièce de théâtre en quatre actes

Les voyages forment la jeunesse... les tribulations de la SNCF peuvent l'épuiser : voyez plutôt le récit de ce voyageur, encore étonné !

Devant se rendre à Strasbourg les 5 et 6 décembre 2009, un voyageur se présente à la gare 6 jours avant le voyage. C'est là que commence la pièce de théâtre ubuesque...

Acte 1 – Achat des titres de transport :

- Bonjour, Monsieur, je voudrais un billet de seconde classe aller-retour pour Strasbourg.

- Monsieur, il n'y a plus de place en seconde, mais peut-être en première ?

- D'accord, je prends un billet de première classe.

- En première... sous réserve de disponibilité. Vous verrez cela avec le contrôleur avant le départ du train.

Le voyageur paye le billet de 1ère classe et le prix de la réservation (13 €)

Acte 2 – Paris-Est, le voyageur arrive dans le train et cherche sa place réservée :

- Je m'excuse, il n'y a plus de place, mais vous pouvez voyager debout dans la voiture !

- Mais ma réservation ? À quoi sert-elle ?

- Ce billet est un titre de transport, pas une garantie de placement.

- Ah, bon ? Et les affichages "réservé" au dessus des sièges, c'est quoi ???

- ... Il y a 3 strapontins dans l'entrée du wagon

- Sans réduction de prix ?

- ... *(silence du contrôleur)*

Acte 3 – Le retour :

Le voyageur arrive en avance : il y a foule, et il se souvient des conditions de départ. Il s'adresse au personnel de la gare :

- Est-il possible de changer d'horaire étant donné l'affluence, de prendre un train plus tôt où il y aura peut-être moins de monde ?

- Ah non, cela est impossible ! Le train est complet et si vous montez dans le train qui ne correspond pas à votre billet, vous aurez une amende de 20 € !

Gare de Strasbourg : le voyageur prend son mal en patience et profite du temps disponible pour aller aux

toilettes.

- Bonjour, Monsieur : c'est 0,50 € obligatoire. (???)

Le voyageur reprend le train indiqué sur son billet... dans les mêmes conditions qu'à l'aller : sur un strapontin !

Acte 4 – St Lazare -Cherbourg :

La foule des voyageurs se précipite sitôt le numéro de voie affiché. Le voyageur part tranquillement, réservation en poche. Il se dirige vers la voiture 11, place 86.

Il monte dans le wagon n° 11... surprise, à l'intérieur, il est indiqué qu'il est dans le wagon n° 12... Gros embouteillage. Les titulaires des réservations dans les wagons 11 et 12 se rencontrent...

Le voyageur descend sur le quai et trouve un contrôleur :

- Pardon, Monsieur, elle est où, la voiture 11 ?

Le contrôleur toise le voyageur et lui désigne le numéro 11, écrit en gros à l'extérieur du wagon.

- Oui, j'ai bien vu, précise le voyageur, la voiture porte bien le numéro 11 extérieurement, mais intérieurement c'est le 12. Que dois-je faire ?

Branle-bas de combat chez les contrôleurs, chef de train, etc le wagon est rebaptisé 12

- Il n'y a pas de wagon 11 : vous cherchez une place dans le train.

Ce que fit notre voyageur : très facile avec les bagages et les voyageurs qui encombrant les allées !

C'est peut-être pour cela que le voyageur n'a pas vu le contrôleur pendant le voyage ; ses billets étaient en règle, pour un voyage confortable, et il n'a même pas pu dire au contrôleur que la SNCF avait transformé ce déplacement en galère...

Le voyageur pose donc trois questions après ses mésaventures :

- Dans le TGV, la réservation est obligatoire : assure-t-elle une place assise ?

- Si non, pourquoi est-elle obligatoire, alors qu'elle génère un surcoût de transport ?

- A quoi servent les contrôleurs s'ils sont absents en cas de problème, si on ne les voit que pour verbaliser et donner des amendes quand on prend un autre train que celui mentionné sur la réservation ?

Il fait aussi une suggestion à la SNCF : Pourquoi ne pas supprimer les sièges pour augmenter la capacité des rames ? Fini les problèmes de réservation – tout le monde pourra voyager debout et prendre n'importe quel train : Liberté, Egalité, Economie !
JMV, voyageur... chanceux ?

S'abonner, c'est facile !

La revue "Familles de la Manche" paraît chaque trimestre

• Pour vous abonner, retourner le bulletin ci-dessous dûment rempli, accompagné d'un règlement par chèque (1 € pour 4 numéros).

• Pour adhérer à une association familiale :

L'Union départementale des associations familiales regroupe 83 associations familiales locales. Lorsque vous adhérez à l'une de ces associations (liste sur demande à l'UDAF), vous réglez en même temps une cotisation d'adhésion à l'UDAF (montant : 1 €).

• Pour adhérer à une association locale, renseignements au 02 33 57 92 25 (secrétariat action générale).

Bulletin d'abonnement

M. Mme :

Adresse :

Appt : N° et nom de rue :

Code postal : Ville :

Souscrit un abonnement d'un an (4 numéros) à la revue "Familles de la Manche".
(ci-joint chèque de 1 € en règlement).

Souhaite obtenir la liste des associations familiales du département.



« C'est à nous de vous faire aimer le train » dit la publicité... Pour l'instant, c'est au voyageur de faire de (très) gros efforts pour aimer le train, même s'il est "chanceux" comme c'est indiqué sur la pochette contenant les billets...

Associations des Familles de la Manche, Familles de France, Familles Rurales, Confédération Syndicale des Familles, Veuves Civiles, Enfance et Famille d'adoption, Maisons Familiales Rurales, APEI, Associations d'Aide à Domicile en milieu rural, Union des Familles de malades mentaux, Associations Familiales Catholiques, Associations Aide aux Mères, Associations Familiales Laïques, Association des Paralysés.

ISSN 1270-797X - Directeur de la publication : Jean-Marie VERLEYEN - Conception : L'AUTRE 4, rue des Ardennes 50180 Agneaux Tél. 02 33 05 75 78

Dépôt légal : 22.02.1946 - N° CPPAP 1010G85594.